

AFFAIRE N°24/11 - Construction d'une usine de broyage des ordures ménagères-  
Financement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 1976 vous avez approuvé le dossier technique des travaux de construction d'une usine de broyage des ordures ménagères et m'avez autorisé également à lancer l'appel d'offres sur concours et à traiter avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Le financement de l'opération s'établissant comme suit :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur.....	1 200 000 F
- Emprunt CDC.....	4 800 000 F
	-----
TOTAL	6 000 000 F

Cependant compte tenu des révisions des prix et de certains travaux qui pourront être rattachés à l'opération, il a été jugé préférable de porter l'estimation à 8 000 000 de F.

Le nouveau mode de financement s'établit donc ainsi :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur (20%).....	1 600 000 F
- Emprunt CDC.....	6 400 000 F
	-----
TOTAL	8 000 000 F

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce nouveau mode de financement et de m'autoriser à solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur la subvention escomptée.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

x

x

x